



## Droit parentale sur les deux enfants d'une épouse vivant en itali

Par **sentawa**, le **01/05/2010** à **09:40**

Bonjour,

j'ai ma fille qui est mariée et a deux enfants,elle vit en italie avec son époux,suite à des situations conflictuelles permanentes,elle est tombée malade,son mari vient de la ramener chez moi et veut ramener en italie son fils âgé de 6 ans et laissant la petite fille âgée de 5 ans avec sa maman ici chez moi ? a-t-il le droit de le faire ? merci de m'orienter et de me conseiller,je suis bouleversé...**JE VOUS INFORME** que l'époux de ma fille est un machiste et un integriste qui cloitre ma fille entre 4 murs,la maltraite insidieusement et veut lui faire perdre la raison par des tracasseries quotidiennes,ma fille possède un passe port,une carte de séjour valable jusqu'en 2011...**QUE DOIS JE FAIRE EN TANT QUE PERE DE L'EPOUSE** en sachant qu'elle se trouve actuellement malade et en convalescence chez moi.....